



Bulletin Officiel

N° 3932 Jeudi 08 Septembre 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -AMINA- 2

INFORMATIONS POST AGO
GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE -GAT- 3

PROJET DE RESOLUTIONS
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNIS AIR - 4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNIS AIR - 5

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011-2 6-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/ 2010
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNIS AIR -

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
-AMINA-**

Siège social : 92-94, avenue Hédi Chaker- 1002 TUNIS.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 août 2011 la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation AMINA publie ci-dessous les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le constat fait par le Commissaire aux Comptes, demande au Conseil d'Administration de se réunir au plus tard le 19 septembre 2011 pour arrêter les comptes de l'exercice 2010 et procéder à la convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire pour le 10 octobre 2011 au plus tard.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DES SOCIETES**INFORMATIONS POST AGO****GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE
-GAT-**

Siège social : 92-94, avenue Hédi Chaker- 1002 TUNIS.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 août 2011 le Groupe des Assurances de Tunisie -GAT- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le constat fait par les Commissaire aux Comptes, demande au conseil d'administration de se réunir au plus tard le 19 septembre 2011 pour arrêter les comptes de l'exercice 2010 et procéder à la convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire pour le 10 octobre 2011 au plus tard.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 septembre 2011.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à...

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration à l'assemblée sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe et le rapport général des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31-12-2010 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à...

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à...

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à...

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter les modifications comptables de 2010 qui s'élèvent à 6 125 049,641 dinars au compte résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à...

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat net 2010	-3 784 189,006
+ Résultats reportés	15 125 190,361
Solde	11 341 001,355
Résultat distribuable	11 341 001,355
Fonds social	1 500 000,000
Résultats reportés	9 841 001,355
Solde	0

Cette résolution est adoptée à...

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de Mr Mohamed THAMRI en tant que membre du Conseil d'Administration de Tunisair en remplacement de Mr Nabil CHETTAOUI.

HUITIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 209 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance de l'assemblée Générale Ordinaire que dans le cadre de ses fonctions de Président Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de Tunisair, Mr Mohamed THAMRI assure également les fonctions de :

- membre des conseils d'administration de la société Tunisie Catering,
- président du conseil d'administration des sociétés : Aviation IT Services Africa « AISA », Tunisair Express, Tunisair Technics et Aviation Training Center of Tunisia « ATCT ».

Cette résolution est adoptée à...

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à...

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR-

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-

Le Conseil d'Administration de **TUNISAIR** informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le vendredi **23 septembre 2011 à 10h.00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux Berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2010
2. Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2010
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2010
4. Quitus aux Administrateurs
5. Affectation des résultats au titre de l'année 2010
6. Ratification de la cooptation d'un membre du conseil d'administration
7. Informations relatives à l'article 209 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour dès la parution de cet avis, au siège social de la Compagnie au boulevard 7 novembre 1987 TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

2011 - AS -906

AVIS DES SOCIETES

Paielements de dividendes

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

L'assemblée Générale Ordinaire de la BNA, tenue en date du 24 août 2011, a décidé la distribution d'un dividende de 0,400 DT net par action au titre de l'exercice 2010.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du lundi 12 septembre 2011, et ce auprès :

- des guichets de la BNA
- des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes.

2011 - AS -901

AVIS DES SOCIETES

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2011.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011-2

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 03 juin 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, la société a émis 2 emprunts obligataires « TL 2010-2 » pour un montant de 30 millions de dinars décidé par le conseil d'administration réuni le 26/08/2010 et « TL 2011-1 » pour un montant de 30 millions de dinars décidé par le conseil d'administration réuni le 25/12/2010.

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a décidé d'émettre, dans le cadre de l'autorisation susvisée, un troisième emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2011-2 » d'un montant de 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% et TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et entre 5% et 6,5% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ». A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et 5,95% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2011-2»

Montant : 30.000.000 dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations «TUNISIE LEASING 2011-2» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- Taux fixe : 5,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet qui est égale à 4,5858% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8358%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,95% l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt : La duration de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2011-2 » est égale à 2,785 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 29/10/2011.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 29/10/2016.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 29 octobre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 29/10/2012.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 13/09/2011 et clôturées sans préavis au plus tard le 29/10/2011.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 13/09/2011 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garanties bancaires : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: En date du 22 avril 2010, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

Dans un communiqué de presse en date du 04 juillet 2011, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du 10 août 2011, cette surveillance négative a été maintenue sur les notes à long et court terme attribuées à TL.

Le maintien de la surveillance négative reflète la persistance de tensions sur le marché obligataire tunisien, et d'un environnement économique déprécié, malgré des signes de stabilisation enregistrés au second trimestre 2011.

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Tunisie Leasing reposent sur la qualité intrinsèque de la société. Fitch a placé les notes de Tunisie Leasing sous surveillance négative en raison du resserrement de sa liquidité dû à la situation difficile que connaît le marché obligataire local depuis janvier 2011.

Les notes ont fait l'objet des décisions suivantes :

Note nationale à long terme : BBB+ (tun) ; maintien de la surveillance négative.

Note nationale à court terme : F2 (tun) ; maintien de la surveillance négative.

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+(tun) sous surveillance négative à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 17/08/2011.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et - marquent des nuances de qualité.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

- Suite -

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège social de la société, Centre Urbain Nord, Avenue Hedi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **11/752** en date du **26/08/2011**, du document de référence enregistré par le CMF sous le numéro **004/11** en date du **26/08/2011** et, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, est mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord, Avenue Hedi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène, auprès de TUNISIE VALEURS –Intermédiaire en bourse- Immeuble Intergra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et de tous les intermédiaires en bourse, ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 SEPTEMBRE 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,812%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,238%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,277%	1 008,027
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,307%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,376%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		4,463%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		4,636%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,170%		997,143
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,354%	1 014,122
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,513%	1 046,260
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,586%	1 067,579
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,771%	1 036,566
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,111%		966,286
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,121%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,133%	1 028,971
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,156%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	960,567
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,212%	1 051,652
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,216%		951,683

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	138,188	138,211		
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,123	12,124		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,241	1,241		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,466	33,469		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,834	45,838		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	155,824	155,721		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	539,739	537,347		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	125,532	125,133		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	124,222	124,175		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	113,146	113,071		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	111,126	111,012		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	91,902	91,818		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	151,650	151,661		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	96,486	96,326		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	101,188	101,154		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 266,234	1 270,157		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 164,257	2 163,646		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	106,568	106,717		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	109,989	110,176		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	118,114	118,684		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 161,820	1 162,765		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	119,814	120,754		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,197	14,289		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 695,997	5 710,261		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 598,617	6 616,579		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,154	2,145		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,802	1,796		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,080	1,072		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,707	106,717
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	103,235	103,245
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	104,042	104,051
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,967	101,977
33	TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	102,137	102,148
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	106,209	106,225
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	102,643	102,653
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,763	102,774
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,911	102,921
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	104,514	104,523
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	101,493	101,503
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,987	102,998
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,894	102,903
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	105,470	105,480
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,776	104,785
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	102,013	102,020
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,766	101,775
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	103,158	103,168
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	101,226	101,236
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	102,251	102,261

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,863	102,870
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	101,418	101,428
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	103,169	103,178
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,679	103,707
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,995	101,004
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,412	10,413
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	102,504	102,514
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,653	101,662
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	100,408	100,472
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,817	74,710
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	142,668	142,282
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 411,858	1 407,588
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	112,574	112,553
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	114,276	114,087
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	85,661	85,774
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	16,035	16,038
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	262,090	263,157
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,781	44,831
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 176,937	2 178,016
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	76,367	76,345
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	56,768	56,769
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	99,848	99,959
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	108,449	108,452
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	99,815	99,932
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,613	11,605
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,536	12,542
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,824	16,812
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,561	16,525
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,492	11,499
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	123,059	123,104
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	122,429	122,556
80	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,201	10,196
81	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	112,748	112,649
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	19,198	19,174
83	FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	100,384	100,214
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	101,313	101,223
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	98,028	98,216
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	106,031	106,778
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	137,889	138,954
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	10,049	10,078
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	111,678	111,845
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	111,858	112,161
91	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,567	101,482
92	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,324	101,205
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	185,079	186,299
94	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	164,062	164,908
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	141,542	141,972
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	10 112,561	10 173,658
97	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	194,839	196,467
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	129,234	129,673
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 401,496	1 413,921
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,339	103,876
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	96,198	96,518
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	111,095	111,056
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 938,745	9 971,867

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR - Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 septembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Abdelmajid DOUIRI (IMI Consulting) et Raja Ismaïl (Audit Management & Tax Advising).

BILAN 2010

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2010	2009
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	<u>6-1-1</u>	4 286	4 285
Amortissements		- 4 003	-3 655
		283	630
Immobilisations Corporelles	<u>6-1-2</u>	1 990 583	1 744 057
Amortissements		-1 113 638	- 1 076 743
		876 945	667 314
Immobilisations Financières	<u>6-1-3</u>	184 132	189 103
Provisions		-18 269	-14 394
		165 863	174 709
Total des Actifs Immobilisés		1 043 016	842 653
Autres Actifs Non Courants	<u>6-1-4</u>	30 551	19 960
Total des Actifs Non Courants		1 073 567	862 613
Actifs Courants			
Stocks	<u>6-1-5</u>	3 691	4 411
Provisions		-116	-116
		3 575	4 295
Clients et Comptes Rattachés	<u>6-1-6</u>	127 976	112 441
Provisions		-101 756	-76 262
		26 220	36 179
Autres Actifs Courants	<u>6-1-7</u>	166 507	197 266
Placements et Autres Actifs Financiers	<u>6-1-8</u>	12 069	62 984
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>6-1-9</u>	132 083	165 279
Total des Actifs Courants		340 453	466 003
TOTAL DES ACTIFS		1 414 021	1 328 616

BILAN 2010**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

Exercice clos le 31 décembre

(En milliers de dinars tunisiens)

NOTES**2010****2009****Capitaux propres**

Capital Social

106 199

106 199

Réserves

472 670

415 186

Autres capitaux propres

125

181

Résultats Reportés

15 125

10 500

Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice**594 119****532 066**

Résultat de l'Exercice Après Impôt

(3 784)

54 646

Total Capitaux Propres Avant Affectation6-1-10**590 335****586 712****Passifs**

Passifs Non Courants

Emprunts

6-1-11

398 752

328 587

Provisions

6-1-12

11 255

12 371

Autres Passifs Non Courants

6-1-13

11 342

1 765

TOTAL PASSIFS NON COURANTS**421 349****342 723**

Passifs Courants

Fournisseurs et Comptes Rattachés

6-1-14

99 644

90 116

Autres Passifs Courants

6-1-15

186 657

186 460

Autres Passifs financiers

6-1-16

116 037

122 605

TOTAL PASSIFS COURANTS**402 338****399 181****Total des Passifs****823 686****741 904****Total des Capitaux Propres & Passifs****1 414 021****1 328 616****ETAT DE RESULTAT 2010**

(En milliers de dinars tunisiens)

NOTES**2010****2009****Produits d'Exploitation**

Revenus

6-2-1

994 014

948 659

Autres Produits d'exploitation

6-2-2

57 745

54 855

Total des Produits d'Exploitation**1 051 758****1 003 514**

Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	<u>6-2-3</u>	-270 630	-232 750
Charges de Personnel	<u>6-2-4</u>	-148 294	-140 509
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	<u>6-2-5</u>	-111 504	- 81 408
Redevances Aéronautiques	<u>6-2-6</u>	-276 635	- 263 379
Assistance fournie aux avions		-139 455	-143 508
Loyer avions		-19 273	-25 319
Commissions sur Vente de titres de transport		-11 628	-13 681
Autres Charges d'Exploitation	<u>6-2-7</u>	-81 609	- 66 567
Total des Charges d'Exploitation		-1 059 029	-967 121
RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 271	36 393
Charges Financières Nettes	<u>6-2-8</u>	-13 379	- 14 010
Produits des Placements et Autres Produits financiers	<u>6-2-9</u>	26 442	36 485
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	<u>6-2-10</u>	32 519	27 586
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	<u>6-2-11</u>	-42 095	-31 808
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-3 784	54 646
Impôt sur les Bénéfices		-	-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-3 784	54 646
Résultat Net de l'Exercice		-3 784	54 646
Effets des Modifications Comptables	<u>6-2-12</u>	6 125	10 500
Résultat Après effets de Modifications Comptables		2 341	65 146

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2010

RUBRIQUES	NOTES	2010	2009
(En milliers de dinars tunisiens)			
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	<u>6-3-1</u>		
Encaissements reçus des clients	<u>6-3-1-1</u>	1 011 408	1 198 200
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<u>6-3-1-2</u>	-865 135	-1 024 927
Intérêts payés		-11 292	-11 671
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-27 365	-27 773
Primes d'assurance déboursées		-9 407	-9 915
Autres flux affectés à l'exploitation		- 86 373	-130 677
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		11 836	-6 673

FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	<u>6-3-2</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>6-3-2-1</u>	-161 688	-154 110
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		651	355
Acquisitions d'immobilisations financières		-64	-3 470
Cessions d'immobilisations financières	<u>6-3-2-2</u>	0	-37 051
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		761	22
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		53 341	27 406
Intérêts et Dividendes reçus	<u>6-3-2-3</u>	37 327	54 792
Autres flux liés aux activités d'investissement		-31	-93
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-69 703	-38 047
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT	<u>6-3-3</u>		
Dividendes et autres distributions		-2 894	-1 563
Encaissements provenant d'emprunts	<u>6-3-3-1</u>	156 716	148 280
Remboursements d'emprunts		-125 165	-81 376
Flux nets affectés aux activités de financement		28 657	65 341
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>6-3-4</u>	-3 986	-4 634
VARIATION DE TRESORERIE		-33 197	15 897
Trésorerie au début de la période		165 279	149 382
Trésorerie à la fin de la période		132 083	165 279

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

(En milliers de dinars tunisiens)

PRODUITS	2010	2009	CHARGES	2010	2009	SOLDES	2010	2009
Ventes de marchandises			Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-23	24
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 051 758	1 003 514	Achats d'approvisionnement. Consommés	-270 608	-232 749	Marge Sur Coût Matières	781 150	770 765
Marge Commerciale	-23	24		-	-			-
Marge sur coût matières	781 150	770 765	Autres charges externes	-526 485	-510 126	Valeur Ajoutée Brute	254 643	260 639
Valeur ajoutée brute	254 643	260 639	Total...	-526 485	-510 126			-
	-	-	Impôts et Taxes	-2 131	-2 353			-
	-	-	Charges de Personnel	-148 294	-140 508			-
Total	254 643	260 639	Total	-150 425	-142 862	Excédent Brut d'Exploitation	104 218	117 777
Excédent brut d'exploitation	104 218	117 777	Autres charges ordinaires	-42 095	-31 808		-	-
Autres gains ordinaires	36 696	34 657	Charges financières	-9 481	-11 001		-	-
Produits financiers et des placements	26 442	36 485	Dots. aux Amortissements et aux Provisions	-120 402	-92 312		-	-
Transferts de charges	839	848	Impôts sur les bénéfices	-			-	-
Total	168 195	189 768	Total	-171 979	-135 122	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	-3 784	54 646
Résultat des activités ordinaires	-3 784	54 646		-	-			-
	-	-	Effets Modifications Comptables	6 125	10 500			-
Total	-3 784	54 646	Total	6 125	10 500	Résultat Net après. Modification Comptable	2 341	65 146

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

MANAGEMENT

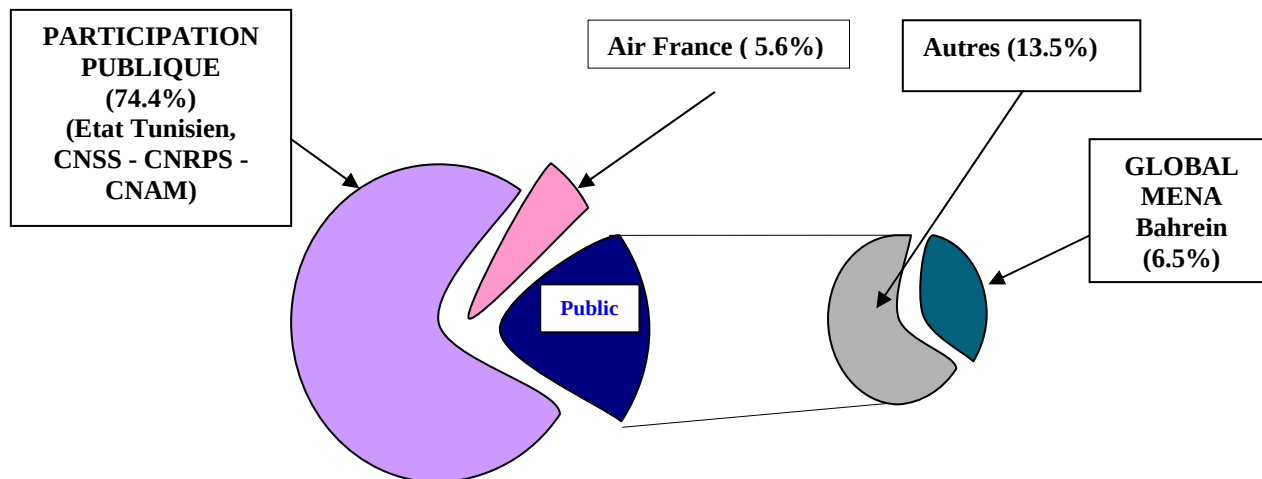
Président Directeur Général : THAMRI MOHAMED

Directeur Général Adjoint : CHIKHROUHOU RIDHA

Secrétaire Général : JEBARA FETHI

DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

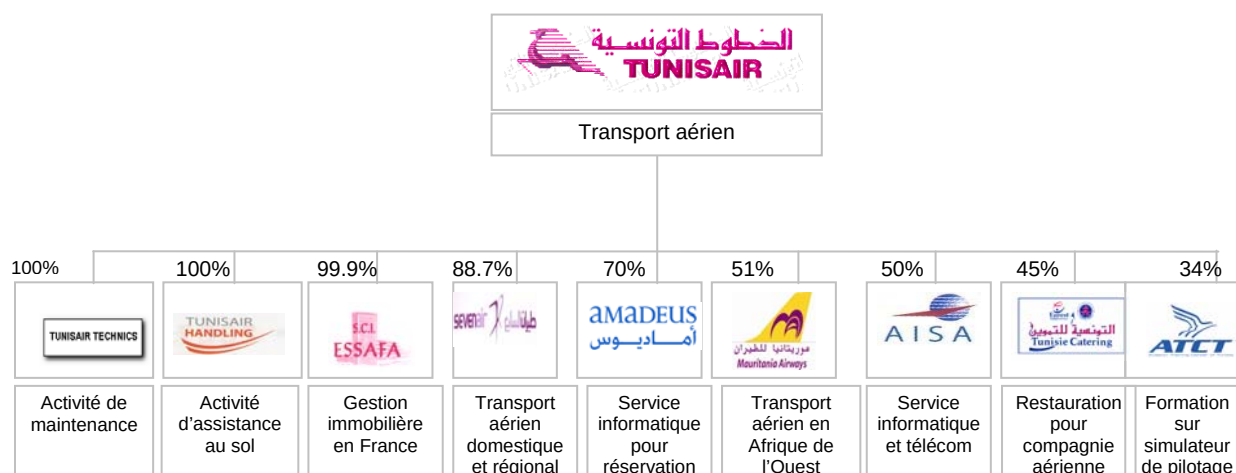
CAPITAL SOCIAL : 106 199 280



EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



Structure du groupe



2 LA FLOTTE DE TUNISAIR

La flotte de Tunisair compte 33 appareils Boeing et Airbus et un ATR42 loué à la filiale Mauritania Airways.

Type d'avion	Nombre	Mode de financement
A320	13	8 en propriété 5 en Leasing Financier
A319	2	En Leasing Financier
A319ER	2	1 en Leasing Financier 1 par emprunt bancaire
A300-600	3	En propriété
B737-500	4	En propriété
B737-600	7	En Leasing Financier
B737-700	1	Autofinancement
A340	1	Emprunt bancaire

3 LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'exercice 2010 a été marqué par les faits suivants :

Au niveau de l'exploitation

- o Augmentation du prix moyen du carburant de 33% passant d'une moyenne de 59 USD le baril en 2009 à 78 USD en 2010.
- o Constitution d'une provision sur la créance de Tunisair sur sa filiale Mauritania Airways pour un montant de 25MD.
- o Une reprise de provision sur la créance d'el Iraquia de 5MDT relative aux factures passages et stationnement (gardiennage, assistance au sol et maintenances)

Au niveau de l'investissement

- o Poursuite du paiement des avances pour le financement de la nouvelle flotte pour 55MDT.
- o Acquisition d'un nouvel appareil A320 livré en juin 2010.
- o Paiement d'une avance de 37 MDT pour l'aménagement de l'appareil A340.

Au niveau des éléments hors exploitation

- o Constatation d'un produit financier de 3 MD relatif aux intérêts de retard des créances sur El Iraquia.
- o Une subvention reçue de l'Etat à travers l'OACA pour un montant de 5 MD.

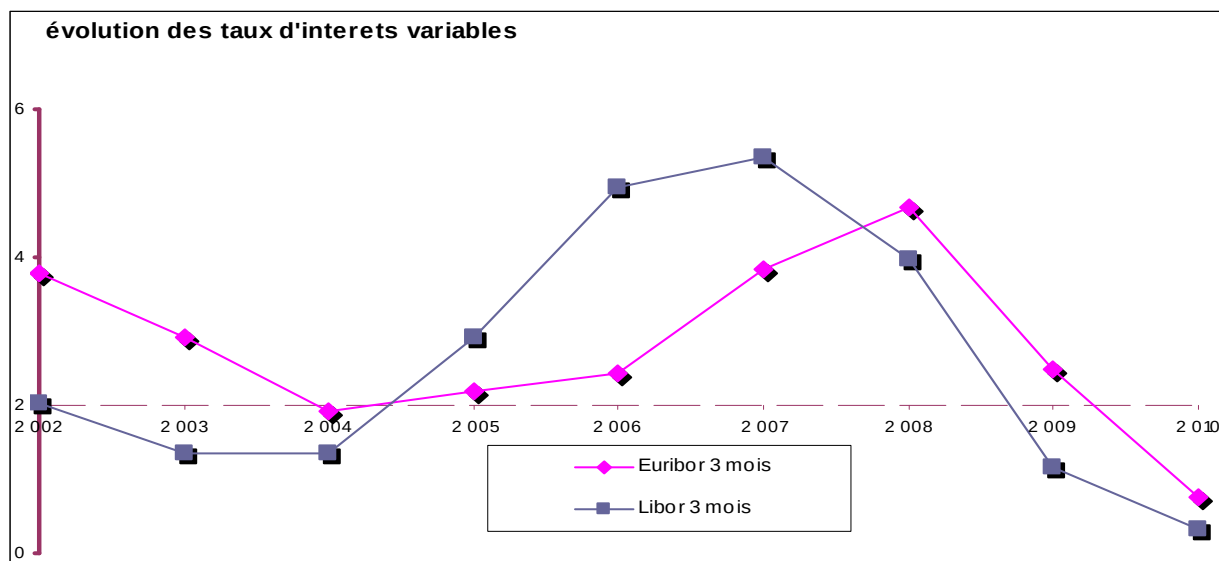
Au niveau fiscal

- o Récupération du reliquat du crédit de la TVA d'un montant de 11,9MDT suite à la vérification fiscale approfondie pour la période 2002-2008 et la constatation d'une perte de 2,6 MD.
- o Encaissement d'un montant de 13 MD au titre d'avance sur une nouvelle demande de restitution de la TVA.

Au niveau du marché monétaire

- o Les taux d'intérêt variables ont diminué par rapport à l'année 2009 ; ce qui a engendré une baisse des charges financières malgré l'augmentation des encours.

- o Le taux de change BCT dollar a augmenté de 9% par rapport au 31/12/2009 ce qui a provoqué une augmentation des écarts de conversion actif et une diminution des écarts de conversion passifs (augmentation des pertes et diminution des gains de changes pour les actualisations des endettements).



Changement de méthode comptable :

Les avances en devise versées par TUNISAIR à la société AIRBUS pour le renouvellement de sa flotte suivant la convention conclue en juin 2008 totalisent un montant de 144 MD inscrit au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » ont été actualisées conformément à la norme comptable tunisienne n°15 « opérations en monnaies étrangères ».

Ainsi, ces avances en devises ont été converties au cours de change de la banque centrale de Tunisie à la date de clôture de ces états financiers.

L'actualisation de ces avances au cours du 31/12/2010 a dégagé une différence de change de 14,841 MD. En effet, cet écart a été traité pour chaque avion à part selon la date de livraison prévue par la convention dument conclue avec AIRBUS et ce comme suit :

- Les différences de change pour les avions qui seront livrés avant le 31/12/2011 sont prises en compte dans la détermination du résultat et sont inscrites parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les différences de change pour les avions qui seront livrés après le 31/12/2011 sont portée au compte « Ecart de conversion » et elles sont résorbée linéairement sur la durée restante.

En sus, la norme comptable tunisienne n°13 « charges d'emprunts » stipule que :

Les coûts d'emprunt doivent être incorporés aux coûts des actifs lorsqu'ils répondent aux trois conditions suivantes :

- ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif pouvant donner lieu à incorporation de coûts d'emprunt ;
- il est probable qu'ils génèreront des avantages économiques futurs pour l'entreprise ;
- ils peuvent être mesurés de façon fiable.

Par conséquent, les charges d'emprunts encourus pour le financement de ces avances ont fait l'objet de capitalisation au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » du fait qu'il s'agit des emprunts à long terme spécifiques au financement du renouvellement de la flotte de TUNISAIR SA.

Par ailleurs, ces coûts sont inévitables vu que la pratique dans le secteur aéronautique ne permet pas l'acquisition d'un avion sans passer par une commande et un paiement d'avance en cours de réalisation de la commande.

Compte tenu de l'effet non significatif de ce changement de méthode sur les états financiers, l'exercice 2009 n'a pas été retraité. Les différences de change et les charges financières ayant un impact sur les résultats des exercices antérieurs ont été constatées aux comptes charges liées à des modifications comptables appropriées.

4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

4.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail concerne les acquisitions réalisées à partir du 1^{er} janvier 1997.

4.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations non réévaluées sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements et logiciels informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

Les biens acquis en leasing par Tunisair ont été comptabilisés en adoptant l'approche économique de capitalisation et ce, conformément à la convention de la « prééminence du fonds sur la forme », prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et par la Norme Comptable Internationale IAS 17 révisée, relative à la comptabilisation des contrats de leasing ainsi que la Norme Comptable Tunisienne NCT 41 relative aux contrats de location.

4.3 Méthode des composants:

La méthode des composants consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 25000 HV selon le type de réacteur.

4.4 Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4.5 Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

4.6 Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, **par rapport à la date de clôture**, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

4.7 Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de l'exercice au cours de change de la banque centrale de Tunisie à la date de clôture et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

4.8 Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- ❖ Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.

- ❖ Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.
Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.
- ❖ Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

4.9 Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

4.10 Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2010		2009
Logiciels	4 153		4 152
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 286		4 285
Amortissements	-4 003		-3 655
Total net	283		630

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2010		2009
Terrains	2 845		2 845
Constructions	22 579		20 120
Constructions sur sol OACA	25 220		25 220
Constructions en cours	238		776
Matériels de transport aérien et réacteurs	1 601 175		1 491 070
Matériels de transport aérien en cours	236 165		107 271
Equipement de rechange avionique	43 200		37 586
Matériels d'exploitation	3 905		3 905
Equipements de bureau	31 038		30 640
Matériels de transport roulant	7 616		7 118
Matériels et outillages	4 232		4 181
Autres immobilisations corporelles	11 686		12 681
Autres immobilisations en cours	684		644
Total brut	1 990 583	(1)	1 744 057
Amortissements	-1 113 638		-1 076 743
Total net	876 945		667 314

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations

Libellé	Solde début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Redressement	Sortie	Solde fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 285	1	-	-	4 286
Immobilisations corporelles					
<i>Terrains</i>	2 844	-	-	-	2 844
<i>Constructions</i>	46 116	1 920	-	-	48 037
<i>Equipement de Rechange Avionique</i>	38 702	4 498	-	-	43 200
<i>Partie durable avions et réacteurs</i>	1 239 525	91 976	20 310	-	1 301 501
<i>Révisions Générales des Réacteurs</i>	198 152	69 171	-	-30 770	236 553
<i>Grandes Visites des Avions</i>	53 394	21 429	-	-11 702	63 121
<i>Avance sur commande des avions</i>	107 272	149 203	-20 310	-	236 165
<i>Matériel d'Exploitation</i>	3 905	-	-	-	3 905
<i>Matériel de Transport Roulant</i>	7 118	945	-	-447	7 616
<i>Matériel & Outillage</i>	4 182	50	-	-	4 232
<i>Equipements de Bureau</i>	30 641	397	-	-	31 038
<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	12 206	165	-	-	12 371
Total immobilisations corporelles	1 744 058	309 755	-	-42 919	1 990 583
Total	1 748 343	309 756	-	-42 919	1 994 869

Tableau des amortissements

Libelle	Solde début exercice	Dotations de l'exercice	Redressement	sortie	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	3 655	348	-	-	4 003
Immobilisations corporelles					
<i>Constructions</i>	34 051	2 583	-	-	36 634
<i>Equipements de Rechange Avionique</i>	11 708	3 900	-	-	15 608
<i>Partie durable avions et réacteurs</i>	869 747	31 577	-	-	901 324
<i>Révisions Générales des Réacteurs</i>	91 222	28 930	-	-30 770	89 382
<i>Grandes Visites des Avions</i>	19 120	10 479	-	-11 702	17 897
<i>Matériel d'Exploitation</i>	3 206	187	-	-	3 393
<i>Matériel de Transport Roulant</i>	4 390	970	-	-437	4 923
<i>Matériel & Outillage</i>	3 256	202	-	-	3 458
<i>Équipement de Bureau</i>	29 102	821	-	-	29 923
<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	10 941	225	-	-	11 166
Total immobilisations corporelles	1 076 743	79 879	-	-42 909	1 113 713
Total général	1 080 398	80 228	-	-42 909	1 117 716

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Obligations et bons à long terme	996		2 397
Prêts	27 307	(1)	30 944
Titres de participation	153 814	(2)	153 748
Autres immobilisations	2 015		2 014
Total brut	184 132		189 103
Provision pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-18 269		-14 394
Total net	165 863		174 709

(1) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Prêts à long terme	Sousc.	Durée	<u>2010</u>		<u>2009</u>
BNA	23/04/07	10 ans	16 036		19 756
Autres prêts	-	-	881	(i)	324
Prêt ALDIANA	30/06/05	4 ans	21		44
Prêt SITA		10 ans	236		187
Fonds social	31/12/05		9 569		10 070
Etat Mauritanien			564		564
Total			27 307		30 944

(2) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille est réparti entre Valeurs locales et Valeurs à l'étranger.

Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant :

(en dinars)	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		
Société	d'actions	de l'action	d'acquisitions CMP	historiques	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	Variation
Tunisavia	291 572	10	2,520	734 770	0	0	0
Tunisair Handling	240 958	100	100	24 095 840	0	0	0
Tunisair Technics	826 010	100	99,613	82 281 000	1 594 211	0	1 594 211
Tunisair Express	322 673	55	63	20 347 015	7 641 615	5 360 864	2 280 751
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	7 500	10	0,333	5000	0	0	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	0	0	0
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	0	0	
Tunis Convention Bureau	50	100	100	2 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
Tourafri liquidé	5	100	100	500	liquidé	500	-500
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0

Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	3 674	3 674	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5.6	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 697 481	9 322 299	5 446 837	3 875 462

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		Variation
	d'actions	de l'action (EUR/USD)	d'acquisitions (EUR/USD)	historiques (TND)	31/12/2010	31/12/2009	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Muritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 519	6 565 519	0
SITA-BELGE	19	5 €	5 €	224	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 116 062	6 565 519	6 565 519	0

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Ecart de conversion	22 756	(1)	18 350
Frais de formation	7 795		1 571
Primes de retraite	-		39
Total	30 551		19 960

(1) Les écarts de conversion se présentent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Ecart de conversion Actif	30 813		26 274
Résorptions	-8 057		-7 924
Total	22 756		18 350

Le solde de ce poste comprend les pertes de change latentes résultant de l'actualisation des échéances à long terme des emprunts et avances pour financement des avions libellés en devises étrangères.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Stocks consommables catering	2 500		3 239
Stocks habillement	548		466
Autres stocks consommables	643		706
Total brut	3 691		4 411
Provisions	-116		-116
Total net	3 575		4 295

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Clients ordinaires	26 220	(1)	36 179
Clients douteux	101 756		76 262
Total brut	127 976		112 441
Provisions	-101 756	(2)	-76 262
Total net	26 220		36 179

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Clients administration	7 512		9 169
Clients locaux	10 381		15 225
Clients étrangers	2 487		766
Compagnies aériennes	23 683		32 434
Clients fret	3 719		2 763
Clients Avances et acomptes	-4		-4
Caution reçu	-1 425		-635

Client en cours d'apurement	-20 308		-23 713
Autre	174		174
Total net	26 219		36 179

(2) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Clients locaux	6 432		2 579
Administration	5 043		4 459
Administration étranger en Tunisie	296		247
Clients refoulées	1 650		1 637
Agence de voyage et tours opérateurs	9 026		8 562
Clients à l'étranger	11 303		16 450
Compagnie non clearing	47 502		18 425
Fret	117		112
Client en cours d'apurement	20 387		23 791
Total net	101 756		76 262

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Personnel et comptes rattachés	15 597		12 581
Etat et collectivités publiques	87 536	(1)	96 471
Débiteurs divers	44 338		58 372
Divers autres actifs courants	72 433	(2)	83 239
Total brut	219 904		250 663
Provisions	-53 397		-53 397
Total net	166 507		197 266

(1) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
ETAT crédit de TVA	60 747		68 861
ETAT crédit d'impôt	25 499		25 263
TVA à l'étranger à récupérer	774		444
Ristourne TFP	516		1 903
Total	87 536		96 471

(2) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Créance Tunisair Technics	14 792		12 261
Ventes BSP à encaisser	28 459		27 036
Charges constatées d'avance	2 522		1 301
Autres	26 660		42 641
Total	72 433		83 239

6.1.8 Placements et autres actifs financiers :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Echéances à court terme sur emprunts obligataires	600		1 600
Echéances à court terme sur prêts	10 876		58 728
Echéances impayées	1 793		1 794
Intérêts courus à recevoir	594		2 656
Total brut	13 863		64 778
Provision pour dépréciation des prêts	- 1794		-1 794
Total net	12 069		62 984

6.1.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Placements à court terme	73 047		116 619
Effets	115		115
Banques	58 644		48 392
Caisses	276		153
Total	132 082		165 279

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.10 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		9 735
Réserve pour fonds social	8 811	(2)	5 974
Autres réserves et fonds d'investissement	453 239		399 477
Autres capitaux propres	125		181
Modifications comptables	6 125		10 500
Résultat reporté	9 000		
Total net	594 119		532 066
Résultat de l'exercice	-3 784		54 646
Total capitaux propres avant affectation	590 335		586 712

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique indirecte)	4 242		4 242
CNAM (participation publique indirecte)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique indirecte)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(2) Le poste « Réserve pour fond social » comprend les cotisations et les remboursements des différents postes du fond social.

(*) Conformément au décret 2009-2211 du 20 juillet 2009, accordant à la société « Tunis air » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitations aux investissements, cette dernière bénéficie de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 5 ans au titre des bénéfices réalisés durant la période allant de 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Pour le bénéfice de l'avantage fiscal, la société « Tunis air » doit inscrire les bénéfices exonérés dans un compte de réserve à régime spécial au passif du bilan en vue de leur emploi dans la réalisation d'investissements au sein d'elle-même. La société « Tunis air » est tenue de payer l'impôt sur les sociétés dû et non acquitté majoré des pénalités de retard prévues par la législation fiscale en vigueur en cas de non respect des conditions énumérés par le présent décret.

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

RESSOURCES		EMPLOIS	
SOLDE AU 31/12/2009	1 885	Primes fin de carrière	846
Remboursement cotisation	1 605	Allocations scolaires	486
Remboursement prêt	2 309	Remboursement fonds de solidarité	489
Autres ressources		Résorption avances au F.S	500
Dotation de réserves pour F.S	1 500	Loisirs	638
Loisirs	233	Remboursement cotisation F.S	269
Participation des filiales exercice 2009 et antérieurs	587	Restauration et dons	276
		Prêts accordés au personnel	2 392
Total ressources	8 120	Total emplois	5 898
		SOLDE au 31/12/2010	2 221

6.1.11 Emprunts :

	2010	2009
Emprunts financement Boeing	15 270	39 937
Emprunts financement Airbus	376 292	288 650
Crédits exploitation	7 190	-
Total	398 752	328 587

L'augmentation enregistrée dans le poste endettement est relative au paiement par crédit des avances sur commandes d'avions et à l'acquisition d'un nouvel appareil A320.

6.1.12 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2010	2009
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	8 601	8 601
Provisions pour redevances OACA	44	44
Provisions pour affaires prud'homales	888	2 483
Provisions pour litiges commerciaux	1 665	1 034
Provisions pour pénalité de retard CNSS	57	209
Total	11 255	12 371

6.1.13 Autres passifs non courants :

Ce poste de passif a enregistré une diminution qui est due à la baisse des encours de la dette concernée.

	2010	2009
Ecart de conversion	14 701	2 653
Résorptions	-3 359	-889
Total	11 342	1 765

6.1.14 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Fournisseurs locaux d'exploitation	46 772		33 473
Fournisseurs étrangers d'exploitation	20 191		29 622
Fournisseurs locaux d'immobilisation	388		1 123
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	3 438		4 046
Fournisseurs, factures non parvenues	27 256		22 634
Fournisseurs, retenues de garantie	325		269
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-733		-3 058
Fournisseurs, reports solde créditeurs non mouvementés depuis 94	2 071		2 071
Total	99 644		90 116

6.1.15 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Créditeurs divers	69 371		55 258
Titres de transport non encore honorés	76 073	(1)	86 095
Personnel et comptes rattachés	21 613		21 081
Etat et collectivités publiques	5 163		6 527
Actionnaires, dividendes à payer	235		3 130
Divers autres passifs courants	14 202		14 369
Total	186 657		186 460

(1) Le poste recettes billets et LTA non encore honorés enregistre les billets et les LTA vendus à compter du 1^{er} janvier 2008 mais non encore utilisés au 31 décembre 2009.

6.1.16 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts	114 486		120 867
Intérêts courus et non échus sur emprunts	1 551		1 738
Total	116 037		122 605

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Revenus de l'activité de transport	990 756	(1)	945 487
Revenus de l'activité d'assistance aux cies. aériennes	3 258		3 172
Total	994 014		948 659

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Transport des passagers et de bagage	969 017	(i)	927 011
Transport du fret et de la poste	21 739		18 476
Total	990 756		945 487

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Revenus activité « régulier et supplémentaire »	600 139		554 752
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	96 848		78 470

Revenus activité « Charter » et frètement	272 030		293 789
Total	969 017		927 011

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Commissions sur ventes des titres de transport	1 302		318
Produits des comptes de réconciliation	24 433		21 910
Produits de réservation	931		25
Produits sur émissions des LTA	9 437		8 768
Produits des redevances pour concession VAB	12 957		12 663
Produits services rendus aux tiers	-246		5 790
Divers autres produits	8 931		5 381
Total	57 745		54 855

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Carburant avions	240 293		179 117
Produits sur opération de Hedging	0		0
Charges sur opération de Hedging	6		27 474
Approvisionnements catering	25 013		24 455
Approvisionnements techniques	529		123
Autres approvisionnements consommés	4 789		1 581
Total	270 630		232 750

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Personnel au sol	68 131		70 418
Personnel navigant technique	55 171		46 240
Personnel navigant commercial	24 992		23 851
Total	148 294		140 509

6-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Dotations aux amortissements	81 154	(1)	63 073
Dotations aux provisions	34 526	(2)	25 407
Reprises sur provisions	-4 176	(2)	-7 072
Total net	111 504		81 408

(1) Les dotations aux amortissements se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	79 656		61 561
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	286		459
Dotations aux résorptions des charges à répartir	2 035		1 876
Transfert de charges pour amortissement des constructions de Tunisair Technics	-823		-823
Total	81 154		63 073

(2) Les dotations et les reprises de provisions se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
--	-------------	--	-------------

Dot. aux provisions pour créances douteuses	33 075		19 775
Dot. aux provisions p/risques et dépréciation d'actif	1 451		5 632
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	-		-
s/Total	34 526		25 407
Reprise de prov. sur dépréciation des actifs	-		-1 643
Reprise de prov. sur dépréciation des créances	-4 176		-5 429
s/Total	-4 176		-7 072

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Redevances de survol	82 090		80 793
Redevances d'atterrissage	36 712		36 147
Redevances d'embarquement	104 499		99 345
Diverses autres redevances	53 334		47 094
Total	276 635		263 379

6.2.7 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Assurance des avions	7 580		6 654
Diverses autres charges d'exploitation	74 029	(1)	59 913
Total	81 609		66 567

(1) Diverses autres charges d'exploitation :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Loyers	4 908		5 374
Publicité	11 362		9 575
Prestation informatique	15 295		6 880
Documentation	2 971		2 738
Hébergement	5 983		5 783
Autres	33 509		29 563
Total	74 028		59 913

6.2.8 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	9 517		10 387
Charges financières LI.MO.CA	-60		485
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	3 875		3 009
Autres charges financières	47		129
Total	13 379		14 010

6.2.9 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements ont connu une baisse, due essentiellement à la baisse des intérêts de placement qui ont été affectés non seulement par le faible niveau des taux d'intérêts mais aussi par la diminution de l'excédent de trésorerie :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Intérêts des placements à court terme	1 683		4 717
Revenus des Emprunts Obligataires	111		232
Intérêts des dépôts bancaires à terme	2 983		4 759

Rémunération des comptes bancaires	213		174
Revenus des Prêts à long terme	383		58
Dividendes des entreprises, filiales	17 292		25 989
Dividendes des entreprises, non filiales	9		249
Divers autres produits des placements	3 768		307
Total	26 442		36 485

6.2.10 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Gains de change	25 001		15 555
Produits nets sur cessions d'immobilisation et autres Gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	5 842		11 276
Reprises sur amortissements et provisions	3 675		35
Produits divers ordinaires LIMOCA	-2 073		664
Divers autres gains ordinaires	74		56
Total	32 519		27 586

6.2.11 Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Pertes de change	38 602		27 832
Charge diverses ordinaires LIMOCA	779		300
Autres charges diverses ordinaires	2 714		3 676
Total	42 095		31 808

6-2-12 Effets des modifications comptables :

Les effets des modifications comptables au titre de l'exercice 2010 accusent un solde positif pour une valeur de 6 125 MDT qui s'explique par les éléments suivants :

- 2 240 MDT: Annulation des charges constatées sur les frais de formation et qualification du personnel navigant technique.
- 2 974 MDT: Ristourne obtenue de Lufthansa Technique sur des prestations servies à TUNISAIR aux cours des exercices antérieurs.
- 3 405 MDT: Ajustement de la provision sur les clients en cours d'apurement.
- <2 494 MDT>: Ajustement de la redevance de maintenance de TUNISIAR TECHNICS des exercices antérieurs.

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.

7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.

8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Encaissements des clients en Tunisie	33 437	(1)	326 366
Encaissements des clients à l'étranger	571 227		512 013
Encaissement paiements Compagnies Aériennes	1 540		-2 256
Encaissements des administrations en Tunisie	18 174		17 212
Encaissements des Ventes B. S. P	387 049		344 494
Divers Autres Encaissements	-19		371
Total net	1 011 408		1 198 200

(1) cette variation est due essentiellement à l'encaissement de la créance TUNISAIR HANDLING

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Sommes versées aux fournisseurs	-677 151		-878 605
Sommes versées au personnel	-187 984		-146 322
Total	-865 135		-1 024 927

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6-3-2-1 Les sommes versées aux fournisseurs pour l'acquisition des immobilisations se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	-158 071		-151 126
Fournisseurs locaux d'immobilisation	-3 617		-2 984
Total	-161 688		-154 110

6.3.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :

Il s'agit des montants relatifs aux versements du principal des montants empruntés.

6-3-3-1 : La variation du poste « encaissement provenant d'emprunts » est due à l'emprunt contracté pour le financement des nouveaux appareils de TUNISAIR.

6.3.4 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Gains de change	11 889		7 568
Pertes de change	-15 875		-12 202
Total	-3 986		-4 634

6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	6 184		2 451
Cautions données	40 906		2 240
Total	47 090		4 691

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Engagements reçus pour hypothèques et nantissement	518		518
Garanties bancaires reçues	369		500
Cautions reçues	282		3 057
Total	1 169		4 093

6.4.3 Fidelys :

Volume Miles Primes non consommés : 542 774 958 points à la date du 31/12/2010.

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR SA » ,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Octobre 2010, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société tunisienne de l'air « TUNISAIR-S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **1 414 021 KDT**, une situation nette positive de **590 335 KDT** et un résultat déficitaire de **3 784 KDT** ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de

l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion des commissaires aux comptes

3.1. La société « TUNISAIR SA » a fait l'objet d'un contrôle comptable opéré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale « CNSS » au titre de la période allant du 01 Octobre 2007 au 30 Septembre 2010. Ce contrôle a abouti à un redressement des cotisations sociales pour un montant de 13 851 KDT.

A la date de clôture des comptes, aucune provision pour risque n'a été constatée par la société « TUNISAIR SA ». A cet effet, nous émettons une réserve d'égal montant.

3.2. L'examen du compte de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « OACA », nous a permis de relever des écarts au niveau des soldes réciproques se rattachant à diverses prestations et facturations concernant l'exercice 2010 et les exercices antérieurs. De plus, nous avons constaté qu'aucune provision n'a été constatée par la société « TUNISAIR SA » pour couvrir le risque au titre du retard de paiement des dettes de l'« OACA » et du respect des conditions des concessions tarifaires octroyées par cette dernière, se présentant comme suit :

3.2.1 La société « TUNISAIR SA » n'a pas procédé à la comptabilisation d'une provision pour pénalités de retard sur les dettes de l'O.A.C.A pour un montant de 7 943 KDT et ce telle que détaillée dans la note complémentaire des commissaires aux comptes n°01.

3.2.2 La société « TUNISAIR SA » n'a pas procédé à la comptabilisation d'une provision pour pénalités de retard sur les redevances impayées de la société « TUNISIE CATERING » pour un montant de 7 149 KDT et ce telle que détaillée dans la note complémentaire des commissaires aux comptes n°02.

3.2.3 La société « TUNISAIR SA » a bénéficié d'une concession tarifaire de 50% au titre des tarifs de redevances domaniales pratiquée à partir de l'exercice 2007. Cet avantage est conditionné par le paiement de ses dettes antérieures vis-à-vis de l'OACA. Cette condition n'a pas été respectée par la société « TUNISAIR SA » au 31 Décembre 2010. La déchéance de cet avantage fera courir à la compagnie un risque estimé à la somme de 3 970 KDT à la date de clôture des comptes et ce telle que détaillée dans la note complémentaire des commissaires aux comptes n°03.

3.3. Les redevances aéroportuaires collectées par « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs de la Société.

3.4. A notre avis, sous réserve de l'incidence des questions évoquées ci-dessus, les états financiers de la société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR. SA », annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 Décembre 2010, ainsi que sa performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

4. Paragraphe Post-opinion

Sans remettre en cause notre opinion, il y a lieu de signaler que le matériel de transport aérien de la société « TUNISAIR SA », comprend deux avions hors plan de vol et hors stratégie commerciale à la date de notre intervention, un Boeing B 737-700 acquis en 1999, et un Airbus A340-500 acquis en 2009, dont le coût global d'acquisition est estimé respectivement à 54 089 KDT et à 212 595 KDT. Le prix de l'Airbus A340 - 500, comprend des avances versées à la société « Sabena Technics » au titre des aménagements « VIP » pour la somme de 37 136 KDT au 31 Décembre 2010. Il y a lieu de préciser que l'aménagement « VIP » de l'avion A340-500 se poursuit jusqu'à la date de la signature du présent rapport et que les charges dont principalement les dotations aux amortissements, les charges financières et les pertes de change relatives à ces deux appareils, sont estimés à 15 702 KDT au titre de l'exercice 2010.

Les produits relatifs à la mise à disposition d'un avion spécial de la société « TUNISAIR SA » au profit de la présidence de la République sont estimés forfaitairement à 400 KDT pour l'année 2010 et ce conformément à la convention signée en 2003. Ainsi, l'impact négatif sur le résultat de la période se chiffre à 15 302 KDT.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la société « TUNISAIR SA » a obtenu le 3 Mars 2011 l'autorisation pour la mise à la vente de ces deux appareils. A la date de la rédaction de ce rapport, nous n'avons été avisés d'aucune cession de ces appareils.

5. Evénements postérieurs à la date de clôture

Suite aux événements exceptionnels qu'a vécu la Tunisie en Janvier 2011, un accord a été conclu entre la direction de la société « TUNISAIR SA » et l'UGTT portant sur la réintégration des sociétés filiales « Tunisair Handling », « Tunisair Technics », « Tunisair Express » ainsi que l'activité catering au sein de la société mère et l'application du statut de cette dernière à tout le personnel du groupe.

6. Vérifications et informations spécifiques

- 6.1. Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration.
- 6.2. En application des dispositions de l'Article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.
- 6.3. Nous avons également procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Le rapport d'évaluation correspondant qui a été remis à la Direction Générale le 17 Août 2011 fait partie intégrante du présent rapport. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 6.4. En application des dispositions de l'Article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons révélé au Procureur de la République, en date du 05 Septembre 2011, certains faits qui pourraient être délictueux et qui ont été mis en évidence par nos travaux d'audit. Ils se rapportent essentiellement à :
 - Des rémunérations servies et d'autres avantages accordés aux membres de la famille du Président déchu au titre desquelles nous n'avons pas pu s'assurer de la réalité des services rendus.
 - La mise à la disposition de la Présidence de la République de deux avions hors plan de vol et hors stratégie commerciale dont les charges qui se rapportent principalement aux dotations aux amortissements, aux

charges financières ainsi qu'aux pertes de change sont estimés à 15 702 KDT au titre de l'exercice 2010 alors que les produits y afférents se chiffrent à la somme de 400 KDT.

Tunis, le 06 Septembre 2011

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting

AMTA Raja Ismaïl

Abdelmajid DOUIRI

Raja ISMAÏL

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers
arrêtés au 31 Décembre 2010.**

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR SA »,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, relative à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, et en application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 dont ci-après les principaux volumes réalisés :

- Certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A » sont mis à la disposition des sociétés filiales « TUNISAIR TECHNICS », « TUNISAIR HANDLING », « TUNISIE CATERING », « TUNISAIR EXPRESS » et « MAURITANIA AIRWAYS ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de ces mises à disposition s'élèvent respectivement à 30 733 KDT, 17 558 KDT, 7 220 KDT, 811 KDT et 282 KDT.
- « TUNISAIR TECHNICS » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations relatives à l'assistance technique au titre de l'exercice 2010 pour un montant totalisant 154 776 KDT.
- « TUNISAIR HANDLING » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations d'assistance au sol des passagers, des avions et du fret au titre de l'exercice 2010 pour un montant totalisant 16 923 KDT. Ces facturations ont été établies conformément à la convention commerciale conclue en Juin 2005 pour une durée indéterminée à compter du 1er Avril 2005 et des avenants signés au cours de l'exercice 2008.
- Certains membres du personnel de « TUNISAIR EXPRESS » sont mis à la disposition de « TUNISAIR SA ». Les montants facturés et comptabilisés à ce titre s'élèvent à 368 KDT au cours de l'exercice 2010.
- Selon la convention d'assistance commerciale conclue entre la société « TUNISAIR EXPRESS » et la société « TUNISAIR S.A », Les montants facturés par « TUNISAIR EXPRESS » au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 12 000 KDT alors que ceux facturés par « TUNISAIR-S.A » totalisent 4 527 KDT.

- « TUNISAIR-S.A » a signé en 2005 une convention de prestation de formation avec la société « ATCT ». En effet, le total des prestations de formation facturées en 2010 par l'ATCT s'élève à 2 612 KDT.
- « TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » un avion de type ATR 42-300, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 50 KUSD et une réserve de maintenance de 297 USD par heure de vol. Cette mise à disposition a été autorisée par le conseil d'administration dans sa réunion du 8 Février 2008.
- « TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » deux avions de type BOEING 737-700, qu'elle a affrétés auprès de « Wells Fargo Bank Northwest » en Dry Lease, moyennant principalement un loyer mensuel forfaitaire de 230 KUSD pour chaque avion. Ces contrats couvrent une durée ferme de 6 ans à partir de la date de mise en exploitation des avions (Juin 2009).

3. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe

- Les dividendes encaissés ou à encaisser par « TUNISAIR-S.A » et comptabilisés au titre de l'affectation des résultats de l'exercice 2010 de ses filiales totalisent 17 016 KDT et se détaillent comme suit :

Filiale	Date L'AGO	En (KDT)
TUNISAIR HANDLING	28 Juillet 2011	12 252
AMADEUS TUNISIE	30 Mars 2011	4 032
ESSAFA	9 Mai 2011	732
Total des dividendes		17 016

- Compte tenu du procès verbal du Conseil d'administration n°05/2011 du 17 Juin 2011, la société « TUNISAIR-S.A » a conclu avec la société « TUNISIE CATERING » :
 - ✓ Un avenant à la convention de mise à disposition du personnel qui stipule que, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de « TUNISAIR SA », les parties mettent fin avec date d'effet au 01 Mai 2011 à la convention de mise à disposition. A cet effet, la société « TUNISAIR SA » a repris l'intégralité de son personnel de l'unité de production de Tunis à la date de la signature de cet avenant à savoir le 16 Juin 2011.
 - ✓ Un avenant relatif à l'administration de la société « TUNISIE CATERING » signé en date du 20 Mai 2011 stipulant que le Président du conseil et le Directeur Général seront désignés par le conseil d'administration de « TUNISIE CATERING » sur proposition de « NEWREST ».
 - ✓ Un protocole d'accord signé le 16 Juin 2011 prévoyant l'amendement du contrat commercial qui porte sur :
 - l'amendement du contrat commercial tout en gardant comme base les tarifs actuels ainsi que la formule de révision des prix ;
 - la révision des remises arrières qui étaient calculées sur la base d'un taux unique de 5% et qu'il est prévu dorénavant d'indexer sur un taux progressif selon le chiffre d'affaires atteignant 10% ;
 - Le paiement à « TUNISIE CATERING » des factures de Janvier à Avril 2011 avec une remise forfaitaire de 2% intégrant l'ensemble des réclamations et autres litiges pour solde de tout compte pour cette période ;

- La non application d'une retenue à la source de 1,5% sur les factures émises par « TUNISIE CATERING » sous réserve de l'accord du Ministère de Finances ;
 - L'annulation des factures émises à « TUNISIE CATERING » en 2009-2010 et 2011 portant sur les billets d'avion du personnel, les pertes de matériel, les pénalités de retard, les charges sociales et fiscales, les débours etc.
 - Un délai de traitement comptable des avoirs à émettre ne pouvant excéder le 31 Décembre 2011 pour que ces éléments soient neutralisés dans les comptabilités de deux parties sous réserve de la validité du processus par les commissaires aux comptes des deux parties et ce sous réserve de la validation finale de leurs conseils d'administration.
- Par ailleurs, le conseil d'administration de la société « TUNISAIR-S.A » réuni le 15 Juillet 2010 a renoncé au profit de la société «TUNISIE CATERING» à une partie de ces ristournes s'élevant 400 KDT. Cette renonciation a été prise en charge au niveau des états financiers de « TUNISAIR SA » arrêtés au 31 Décembre 2010.

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

4.1 Les obligations et engagements de la Société envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit (en dinars):

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre du 16 Juillet 2009. Cette rémunération est composée :
 - D'un salaire annuel brut de 78 166 DT ;
 - D'une voiture de fonction (dont l'amortissement annuel est de 17 624 DT) et 7 038 DT de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants successivement, de 660 DT, et 5 737 DT.
 - D'une prise en charge des cotisations CNRPS pour un montant de 6 085 DT.

4.2 Les obligations et engagements de la Société envers son président directeur général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en dinars) :

P.D.G		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	115 310 (*)	-
TOTAL	115 310	-

(*) Dotation aux amortissements de la voiture de fonction du Président Directeur Général comprise.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'Article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 06 Septembre 2011

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting
Abdelmajid DOUIRI

AMTA Raja Ismaïl
Raja ISMAÏL

**NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2010**

1- Intérêts de retard sur les créances de l'OACA vis-à-vis de « TUNISAIR SA » :

Conformément aux dispositions du Décret n°93-1154 du 17 Mai 1993 relatif aux redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne, l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « O.A.C.A » a le droit d'appliquer pour tout retard dans le règlement de ses créances non recouvrées dans les délais impartis, un intérêt dont le taux sera égal à celui des découverts bancaires en vigueur au moment de la facturation soit 12,37%.

La société « TUNISAIR-SA » n'a pas procédé à la comptabilisation de cette provision pour risques et charges pour un montant se chiffrant à la somme de 7 943 KDT bien que les conditions nécessaires pour la comptabilisation d'une telle provision soient remplies.

2- Intérêts de retard sur les créances de l'OACA vis-à-vis de « TUNISIE CATERING » :

Conformément aux dispositions du Décret n°93-1154 du 17 Mai 1993 relatif aux redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne, l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « O.A.C.A » a le droit d'appliquer pour tout retard dans le règlement de ses créances non recouvrées dans les délais impartis, un intérêt dont le taux sera égal à celui des découverts bancaires en vigueur au moment de la facturation.

Par ailleurs, la provision pour risques et charges a été estimée sur la base du montant des factures non encore réglées à partir de la fin de la période contractuelle de règlement soit 60 jours et sur la base du taux de découvert bancaire en vigueur à la date de clôture de ces états financiers soit 12,37%.

En outre, selon la correspondance du ministère de transport en date du 28 Mars 2011 portant sur le recouvrement des impayés de l'OACA et suite aux réunions tenues le 18 Mars 2011 et le 25 Mars 2011 par les représentants de l'OACA, du Ministère du Transport et de l'Equipement, de TUNISAIR SA, de NOUVELAIR et de TUNISIE CATERING, la société TUNISAIR SA s'est engagée à payer les dettes en question de TUNISIE CATERING ainsi que les intérêts de retard y afférents et ce selon un échéancier de remboursement commençant à partir du 01 Septembre 2011.

La société « TUNISAIR-SA » n'a pas procédé à la comptabilisation de cette provision pour risques et charges pour un montant se chiffrant à la somme de 7 149 KDT bien que les conditions nécessaires pour la comptabilisation d'une telle provision soient remplies.

3- Déchéance de l'avantage tarifaire correspondant à une remise de 50% accordé par l'OACA au titre des redevances domaniales

Le conseil d'administration de l'OACA du 18 Juillet 2008 a décidé de faire bénéficier la société « TUNISAIR SA » d'un avantage tarifaire correspondant à une remise de 50% applicable à partir de l'exercice 2007 conditionné par le paiement des dettes antérieures envers l'OACA. Néanmoins, la compagnie aérienne « TUNISAIR SA » n'a pas procédé au paiement de ses dettes et donc n'a pas respecté cette condition ce qui implique la déchéance de l'avantage accordé.

L'impact de cette éventuelle déchéance au titre des exercices 2007 à 2010 est estimé à 3 970 KDT. A la date de rédaction du présent rapport aucune provision pour risque n'a été constatée par la société « TUNISAIR SA ».

4- Evénements postérieurs à la date de clôture :

- Suite aux événements exceptionnels qu'a vécu la Tunisie en Janvier 2011, un accord a été conclu entre la direction de la société mère et l'UGTT portant sur la réintégration de ses filiales « Tunisair Handling », « Tunisair Technics », « Tunisair Express » ainsi que l'activité catering au sein de la société mère et l'application du statut du « Tunisair sa » à tout le personnel de ces sociétés. Par ailleurs, il y a lieu de préciser qu'un projet d'intégration de ses sociétés avec la société mère « TUNISAIR SA » est en cours d'étude à la date de rédaction du présent rapport.
- La société « Mauritania Airways » a connu des difficultés au cours de l'exercice 2010 causées par la perte d'un appareil suite à une sortie de piste, à l'interdiction de vol sur l'espace européen et par conséquent à la suspension de ses activités. En date du 23 Décembre 2010, la procédure d'alerte a été entamée par le commissaire aux comptes de cette filiale vu que les pertes cumulées ont dépassé le capital social afin de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire qui prendra les décisions qui s'imposent. Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société « Mauritania Airways » dans les livres de la société « TUNISAIR SA » ont été provisionnés à 100% au 31 Décembre 2010.
- Tel que consacré dans le procès verbal du Conseil d'administration n°05/2011 du 17 Juin 2011, la société « TUNISAIR-S.A » a conclu avec la société « TUNISIE CATERING » :
 - ✓ Un avenant à la convention de mise à disposition du personnel signé le 16 Juin 2011 qui stipule que, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de « TUNISAIR SA », les parties mettent fin avec date d'effet au 01 Mai 2011 à la convention de mise à disposition.
 - ✓ Un avenant à l'administration du conseil d'administration signé en date du 20 Mai 2011 par la société « TUNISAIR SA » et les autres membres du conseil d'administration de la société « TUNISIE CATERING ». En effet, le Président du conseil et le Directeur Général seront désignés par le conseil d'administration de « TUNISIE CATERING » sur proposition de « NEWREST ».
 - ✓ Un protocole d'accord signé le 16 Juin 2011 prévoyant l'amendement du contrat commercial.

5- Fonds social :

La société s'est conformée aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n° 2 relative aux capitaux propres et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 14 Mars 1988 pour la comptabilisation des prêts accordés en 2007 et ultérieurs ainsi que pour la dotation de la réserve pour fonds social sur la base d'une affectation des bénéfices décidée par ses assemblées générales ordinaires.

Le traitement comptable des opérations relatives à la gestion du fonds social conclues en 2006 et antérieurs ainsi que le mode de présentation des comptes correspondants ne respectent pas les prescriptions des textes sus-indiqués. En effet, les comptes relatifs au fonds social ont été regroupés et comptabilisés parmi les immobilisations financières pour un solde compensé débiteur s'élevant à 11 470 KDT au 31 Décembre 2007 (9 570 KDT au 31 Décembre 2010).

En application des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 15 Novembre 2007, cette créance correspond au montant alloué par « TUNISAIR-S.A » au fonds social et sera recouvrée par des prélèvements sur les dotations des assemblées générales de 2007 et ultérieurs de la réserve pour fonds social. Un remboursement partiel de cette créance totalisant 500 KDT a été effectué en 2010 à partir du montant alloué par l'Assemblée Générale au fonds social s'élevant à 1 500 KDT.

Les remboursements relatifs aux prêts pour fonds social accordés antérieurement à 2007 et totalisant, en principal et en intérêts, la somme de 1 544 KDT au titre de l'exercice 2010 sont comptabilisés au crédit de la réserve pour fonds social.

6- Travaux d'analyse et de justification des soldes des tiers

- Certains soldes de comptes clients totalement provisionnés et comptes fournisseurs s'élevant respectivement à 20 386 KDT et 4 260 KDT, sont en cours d'apurement ;
- Des décaissements et des encaissements non identifiés s'élevant respectivement à 1 862 KDT et 2 766 KDT figurent sur les relevés bancaires mais ne sont pas comptabilisés ;

Il est à noter que la société a déjà engagé des travaux d'analyse et de justification de ces soldes qui ne sont pas encore achevés à la date de notre intervention. L'aboutissement final de ces travaux pourrait avoir un impact sur le résultat de l'exercice ainsi que sur les capitaux propres de la société.

7- Clients :

L'actualisation des créances en devises au cours de change du 31 Décembre 2010 a concerné 52 % du solde compensé des créances en devises.

8- Autres actifs courants :

Des suspens comptables et bancaires débiteurs et créditeurs résultant principalement de la mission d'apurement d'anciens comptes, totalisant respectivement 34 379 KDT et 29 484 KDT et présentés en compensé parmi les autres actifs courants, sont provisionnés à concurrence de 4 895 KDT.

9- Fournisseurs :

L'actualisation des dettes fournisseurs en devises au cours de change au 31 Décembre 2010 a concerné 92% des dettes en devises.

10- Immobilisations incorporelles et corporelles

La société n'a pas procédé au rapprochement des résultats de l'inventaire physique avec les données comptables de certaines immobilisations totalisant en net au 31 Décembre 2010, la somme de 3 088 KDT.

11- Informations se rapportant au Décret-Loi n°13/2011

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, la société « TUNISAIR SA » nous a communiqué la liste des affaires se rapportant au Décret-Loi n°13/2011 du 14 Mars 2011 et qui se détaillent comme suit :

- Dons et subventions

Désignation	Montant (TND)
Dons et subventions accordés en 2010 en faveur du RCD	359 975,000
Total des dons et subventions	359 975,000

- Soldes des comptes clients cités par le Décret-Loi n°13/2011

Désignation	Montant Brut (TND)	Provision 31/12/2010 (TND)	Montant Net (TND)
Solde du compte Client auxiliaire RCD (*)	999 939,097	999 939,097	-
Solde du compte Client auxiliaire KARTHAGO AIRLINES (**)	1 030 399,396	1 030 399,396	-
Total	2 030 338,493	2 030 338,493	-

(*)TUNISAIR a fait recours pour le recouvrement de cette créance en date du 5 Juillet 2011 pour un montant de **937 946,577 TND** datant de 1977 dont la différence avec le solde comptable se rattache à des factures non existantes.

(**) Aucun paiement n'a été effectué par la société « KARTHAGO AIRLINES » sur la totalité de la dette se chiffrant à la date de rédaction de ce rapport à **723 692,560 DT**. Ce solde extracomptable a été déterminé suite

aux travaux de réconciliation entre les deux compagnies qui ont commencé en date du 7 octobre 2010. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que la société « TUNISAIR SA » a procédé à la mise en jeu de la caution de la société « KARTHAGO AIRLINES » en date du 02 Août 2011 et ce pour un montant se chiffrant à la somme de **250 000 TND**.

- Rémunérations servies en 2010 à des personnes citées par le Décret-Loi n°13/2011

Désignation	Montant (Devise) 31 Décembre 2010	Montant (TND) 31 Décembre 2010
BEN ALI Hayet	52 974 (Euros)	101 821,325
MLIKA LAABIDI Saloua	46 168 (Euros)	88 739,513
AYED NJAH Basma	81 267 (CHF)	123 742,823
Total rémunérations servies au cours de l'exercice 2010		314 303,661